Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 91 (1946)

Heft: 10

Artikel: Une offensive pacifiste contre la défense nationale : réponse à la brochure : "Soll die Schweiz militarisiert werden?" [suite]

Autor: Vallière, P. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342343

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une offensive pacifiste contre la défense nationale

Réponse à la brochure : *Soll die Schweiz militarisiert werden ?*

VI

Prélude a la réorganisation de l'armée. Prolongation des écoles de recrues (1934-35)

La réforme des institutions militaires, la prolongation des écoles de recrues, les crédits de plus en plus importants votés par les Chambres fédérales, pour l'armement et l'instruction de l'armée, la fabrication intensive du matériel de guerre, la préparation à la guerre, en un mot, était devenue, depuis 1933, l'objet des préoccupations constantes des autorités et de l'opinion, en présence de la situation troublée de l'Europe.

Le chef du Département militaire fédéral, conseiller fédéral Minger, a été l'âme de ce redressement national ; à ce mouvement instinctif de défense contre le danger qu'on sentait croître et se propager autour de nous, il a su imprimer par sa fermeté et son inlassable activité, la haute idée qu'il se faisait de ses responsabilités, une confiance dans la valeur de notre armée, une unanimité de sentiments qui ont donné à la volonté de résistance sa vraie signification.

Les grandes puissances continuaient à se préoccuper de l'attitude probable ou éventuelle de la Suisse dans un conflit

européen, de sa préparation militaire. Mussolini, aux manœuvres italiennes de 1934, eut un long entretien avec les représentants de l'armée suisse, le colonel commandant de corps Guisan et le colonel-divisionnaire de Diesbach. Il fit allusion à notre situation politique et stratégique, montrant qu'il était très renseigné sur l'une et sur l'autre et qu'il l'estimait très favorable. Il releva l'importance de notre neutralité à condition que nous soyons prêts à la défendre par nos propres forces, en conservant ainsi une position stratégique et politique avantageuse au centre de l'Europe et la garde des grands passages alpestres. « De nos jours, affirma Mussolini, un Etat n'est en sécurité que s'il a lui-même la ferme volonté de se défendre seul, par ses propres moyens et en toutes circonstances, ne reculant devant aucun sacrifice pour se procurer les moyens nécessaires à cette défense. »

Dans *L'Action française* des 10 et 25 août 1935, le général Clément-Grandcourt notait ses impressions sur les manœuvres de la 2e division en 1934 : « Le défilé d'Aarberg fut un imposant spectacle militaire, une impressionnante manifestation civique. On y sentit, on y vit communier le peuple suisse avec la milice sortie de ses rangs et armée pour la défendre... Les mots qui reviennent à l'esprit sont toujours les mêmes : ordre, conviction, correction. »

Le général Clément-Grandcourt insiste sur l'esprit de corps de nos unités, comparées aux formations de réserve et de territoriale en France : le milicien suisse retrouve chaque année ses cadres, ses camarades avec lesquels il est accoutumé à servir, ses chefs connus, alors que le réserviste et le territorial français sont convoqués à des périodes espacées « dans des formations neuves de toutes pièces, dont la plupart des membres ignoraient hier encore l'emploi possible, l'articulation, voire l'existence. » La supériorité du soldat suisse arrivant sur la place de mobilisation armé, habillé et équipé lui suggère des appréciations flatteuses sur l'organisation de la nation armée. Il relève que la taxe militaire des exemptés

est perçue sans exception, avec rigueur même, alors qu'en France, elle a été supprimée après de timides essais. Ainsi, « non seulement le service militaire n'est pas considéré en France, comme un honneur ou un privilège, mais c'est une charge sans compensation pour qui y est astreint, et sans contre-partie pour qui a su s'en affranchir. » Il en conclut que « *le système suisse ne peut donner des résultats que moyennant une militarisation généralisée et très accentuée de la nation tout entière. Pour cela, il faut que la nation aime le service militaire pour lui-même*, au lieu d'en avoir une horreur maladive. Inutile d'insister. »

Dans cette importante étude, le général Clément-Grandcourt passe en revue le très notable renforcement de l'infanterie en armes automatiques, FM et mitrailleuses lourdes, mentionne les engins d'accompagnement, canons d'infanterie, lance-mines, renseigne sur leurs propriétés balistiques, sur leurs munitions. Il s'attache à démontrer l'importance du tir individuel, du fusil dans les mains du fantassin suisse, car, dit-il, les Suisses, peuple de tireurs au fusil, gardent à leur arme traditionnelle toute leur confiance. « Chaque homme a son fusil qui lui est propre, qu'il connaît et avec lequel il est habitué à tirer. Il s'en servira donc non pas comme d'un appoint secondaire, mais comme de l'arme redoutable du combattant individuel, dont l'efficacité s'ajoutera à celle des mitrailleuses et des engins d'accompagnement. Là aussi, nous avons des exemples à prendre. » Il regrette qu'en France le fusil ne soit plus considéré que comme une arme de défense individuelle, malgré les expériences du Maroc et de Syrie, et celles « des coups dans les créneaux qui nous ont coûté si cher en 1914-15. »

Puis il passe au réarmement de l'artillerie, et donne quelques détails sur les manœuvres de la 3e division : « Des passages de rivières, le franchissement par ponts de bateaux de l'Aar, qui est un gros obstacle, des marches de nuit répétées imposèrent aux troupes des fatigues sensibles (par un très

mauvais temps), qui ne semblèrent pas ralentir leur zèle et leur conviction. A ces manœuvres, on a demandé beaucoup au soldat, ajoute le général Clément-Grandcourt, au moment même où notre 41e division de réserve, mobilisée au camp de Châlons, et parfaitement comparable à une division de milices suisses, était l'objet des ménagements que l'on sait. »

La conclusion essentielle de cette étude objective, animée d'une réelle sympathie pour notre pays, souligne cependant les faiblesses des milices. On sent très nettement, chez les officiers de carrière français, cette préoccupation que nous avons déjà signalée de ne pas trop vanter un système qui, introduit chez eux, risquerait d'affaiblir la puissance militaire de la France. Car, ainsi que l'a très justement prouvé le général, Langlois, le système suisse n'est pas un article d'exportation. Tous les observateurs étrangers de notre armée s'accordent sur ce point : il faut une tradition de plusieurs siècles et une longue mise à l'épreuve pour arriver aux résultats que nous obtenons. « L'armée suisse, déclare le général Clément-Grandcourt, est une force sérieuse que seuls peuvent sous-estimer ceux qui ne la connaissent pas. Elle a cependant la faiblesse de toutes les milices, mais chez elle ces faiblesses sont réduites au minimum. Néanmoins, et sans parler de la question du matériel qu'on peut résoudre avec de l'argent, elles la mettent en état d'infériorité vis-à-vis d'un adversaire de plus en plus redoutable, l'armée hitlérienne. Il faut donc espérer voir le patriotisme et la volonté des Suisses abaisser encore ce minimum qu'ils n'arriveront pas à faire disparaître entièrement. »

Ce qui nous étonne dans cette appréciation, ce n'est pas la critique de nos faiblesses, nous les connaissons, mais l'illogisme de cette critique. Celui qui la formule vient de nous dire que la 41e division de réserve, mobilisée au camp de Châlons, était parfaitement comparable à une division de milices suisses ; mais il nous laisse entendre qu'on n'avait pu lui demander les efforts exigés aux manœuvres de la 3e division suisse. Les divisions de réserve, en France, ont donc un entraî-

nement et un rendement inférieurs aux nôtres. Or, sur pied de guerre, l'armée française se compose de 10 % d'hommes de l'active et du cadre permanent, et de 90 % de réservistes et de territoriaux (450 à 500 mille hommes de l'active et 6 millions de mobilisés civils n'ayant eu depuis leur premier service d'un ou deux ans que fort peu de contact avec la vie militaire).

Ainsi ces formations de réserve « parfaitement comparables aux milices suisses », ont les mêmes faiblesses congénitales que toutes les milices, sans avoir l'entraînement, les méthodes rapides d'instruction et les traditions des milices suisses que le général Clément-Grandcourt se plaît à reconnaître. Il relève que cinq généraux français assistaient aux manœuvres suisses de 1934 : (Boucherle, Touchon, Bordeaux, Hartung et lui-même), ce qui indique l'intérêt que nos voisins de l'ouest portaient, avant la guerre de 1939-45, à la formation des cadres de milice et à l'instruction à court terme. Car nos méthodes rapides et nos expériences pouvaient être utiles à l'instruction des réservistes, à la formation des officiers de complément de l'armée française.

Le 24 février 1935, le peuple suisse plébiscitait la *prolongation des écoles de recrues*, prélude indispensable à la réorganisation de l'armée que préparait la commission de défense nationale. Le conseiller fédéral Minger, orateur vigoureux, proclamait devant des foules inquiètes des violences de langage des maîtres du IIIe Reich et des faiblesses de la Société des Nations, les vérités fondamentales de la première alliance des Suisses : défense par les armes de leurs franchises et libertés pour édifier sur un sol délivré de l'étranger, un régime fondé sur l'ordre et le droit. Il rappelait que notre système militaire est la base de toutes nos institutions politiques, qu'elles se sont construites sur l'idée de la défense commune.

M. Minger ne s'exprimait pas comme un homme de parti, son éloquence ne connaissait pas les formules et les clichés des politiciens, son autorité grandissait dans tout le pays : « La défense de notre indépendance, la protection de notre

neutralité sont inscrits dans notre Constitution et reconnus, au point de vue international, par la Déclaration de Londres du 13 février 1920. Mais ce qui importe davantage, c'est la volonté du peuple qui est décidé à conserver son indépendance et sa neutralité. Cette volonté, en tout premier lieu, nous a préservés de la guerre, de 1914 à 1918.

» Nous devons avoir, en temps de paix, une armée qui impose le respect à l'étranger. Négliger notre préparation militaire, c'est nous exposer, en cas de guerre entre nos voisins, à voir leurs armées chercher à s'assurer la possession des points stratégiques de la Suisse, à s'emparer des grands passages des Alpes, dont l'importance européenne n'a échappé à aucun conquérant. Tout agresseur, quel qu'il soit, doit savoir que notre armée est en mesure d'offrir une sérieuse résistance, de façon à rendre impossible l'invasion brusquée de la Suisse. Si nos voisins en sont persuadés, on nous laissera en paix. On n'asservit sans lutte que les peuples qui dorment. »

La Déclaration de Londres a formulé dans les termes suivants la nature de la politique internationale de la Suisse : « La Suisse est prête à tous les sacrifices pour défendre elle-même son propre territoire, en toutes circonstances. »

Les discours énergiques de M. Minger passaient la frontière, la presse française et anglaise les commentait avec intérêt et sympathie. On comprenait quelles menaces planaient sur le territoire suisse, on se demandait comment l'armée suisse pourrait barrer la route à un agresseur. *L'Intransigeant*, de Paris, publiait en août 1935, une série d'articles de M. Bernard Barbey, sous ce titre : « La Suisse est-elle défendue ? » L'auteur examinait la configuration du terrain, sa valeur naturelle, son renforcement par un système fortifié complet, le problème de la couverture frontière, la nouvelle organisation de l'armée, sa valeur morale et matérielle, son armement moderne.

Un des caractères les plus frappants du système suisse est, sans contredit, le passage rapide de la vie civile à la vie militaire, la rapidité de mise sur pied. Le vieux général von Kluck

assistait, en 1930, à Aarau, à la mobilisation de la 6e division. Il ne cacha pas son étonnement en constatant que 25 000 hommes, qui avaient quitté leurs occupations civiles le matin même, formaient le même soir une division complète, pourvue de tout son matériel et de tous ses services, prête à entrer en campagne. Il déclara au commandant de division : « Maintenant, je comprends ce que signifie : faire surgir du sol une armée. » *(... eine Armee aus dem Boden zu stampfen.)*

Il y avait, pourtant, beaucoup à faire encore pour permettre à cette armée de remplir sa tâche de protection, avec le sentiment que sa préparation à la guerre était suffisante pour affronter les dures réalités du champ de bataille. Il fallait donner à chacun le même état d'esprit de confiance dans ce succès, qui permet d'affronter n'importe quel agresseur avec des chances égales.

C'est dans ce but qu'une active campagne de presse et de conférences publiques avait orienté et convaincu l'opinion de la nécessité de prolonger la durée des services d'instruction, malgré la contre-propagande communiste. La nouvelle loi militaire, votée par le peuple, ne constituait qu'un des nombreux aspects du problème de notre défense nationale ; la révision totale de notre statut militaire devenait plus nécessaire que jamais, dans le sens de l'évolution stratégique en cours dans la plupart des puissances européennes : (couverture, aviation, motorisation, fortification, défense contre avions, protection aéro-chimique, etc.).

La *Revue militaire suisse*, dirigée par le major Masson, joignait ses efforts à ceux de la grande presse. Le major Masson avait écrit, en février 1935, dans la *Gazette de Lausanne*, une étude substantielle, reproduite dans la *Revue militaire suisse* de février-mars 1935, intitulée « *Vingt ans après.* »

Dans un bref et significatif tour d'horizon, l'auteur exposait l'état du réarmement de nos voisins, depuis l'échec retentissant de la Conférence du désarmement à Genève. Cet aperçu montrait avec quelle méthode ces Etats poursuivaient le déve-

loppement de leur puissance militaire, la modernisation de leurs armements, en fonction des doctrines de guerre qui s'étaient précisées ces dernières années. Tous les états-majors admettaient que seule la surprise stratégique peut amener le succès rapide. Les procédés d'application de ce principe fondamental revêtaient une forme nouvelle. Ils empruntaient aux progrès de la science leurs effets foudroyants. « L'aviation et la motorisation des troupes combattantes ont modifié, sur le plan stratégique, l'aspect général des préliminaires de la bataille. Grâce à la mise en œuvre instantanée de ces moyens, un pays peut être envahi en quelques heures, si sa défense nationale n'a pas prévu, en temps de paix déjà, le mécanisme d'une parade dont l'ordonnance ne saurait rien laisser au hasard. Question d'organisation, d'armement et *d'instruction.* »

Nos autorités, averties par les chefs responsables de notre armée, savaient que la loi militaire de 1907 n'était plus à la hauteur des circonstances. Le peuple avait compris, ou sentait confusément, ce que les efforts pacifiques de la *Société des Nations* avaient fait oublier depuis 1919 : la menace d'une nouvelle guerre mondiale. Il ne fallait pas que l'armée suisse affronte, le cas échéant, dans des conditions précaires, en état d'infériorité, les risques terribles de la guerre qu'on sentait proche.

Le redressement militaire de la Suisse s'est alors poursuivi avec une unité de vues, une énergie accrue, jusqu'à la mobilisation générale de septembre 1939.

(A suivre.)

Major P. DE VALLIÈRE.